



## PORTAIL SUR SERVITUDE

-----  
Par CHRISTINELC

Bonjour, je bénéficie d'une servitude pour sortir de chez moi.  
Je souhaiterai mettre un portail, le problème est que le terrain est très en pente et je souhaiterai mettre l'ouverture vers l'extérieur, soit vers la servitude et non vers mon terrain.  
Ai je le droit ? Merci beaucoup de votre aide

-----  
Par Burs

Bonjour,  
êtes vous le seul a emprunter cette servitude ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous n'avez pas le droit d'empiéter chez autrui. Même avec un droit de passage.  
Préférez un portail coulissant ou une barrière qui se lève  
ou le mettre en retrait afin que l'ouverture vers l'extérieur reste au dessus de votre terrain.